

## **Dividende écologique : 11 projets sélectionnés en 2024**

Lors de l'Assemblée Générale du 8 mai dernier, MAIF a dévoilé 11 projets sélectionnés suite à l'appel à projets lancé fin 2023 par le Fonds MAIF pour le vivant et le Fonds Nature 2050. Pour rappel, le groupe MAIF consacre chaque année 10% de son résultat net en faveur de projets de régénération de la biodiversité et de solidarité climatique soit 2,3 millions d'euros au titre de l'exercice 2023.

Suite à son appel à projets lancé à l'automne 2023 en partenariat avec le Fonds Nature 2050, le Fonds MAIF pour le vivant a reçu plus d'une centaine de dossiers répondant aux critères d'éligibilité établis. Après analyse, les experts scientifiques et le Conseil d'Administration du Fonds Nature 2050 ont retenu et soumis une vingtaine de dossiers au comité d'instruction composé de 7 sociétaires, 4 mandataires mutualistes et 4 salariés du groupe MAIF. 15 projets ont été présélectionnés sur la base des critères suivants :

- impact général du projet
- reproductibilité
- caractère novateur
- compatibilité du projet avec les valeurs du groupe MAIF.

Du 25 mars au 4 avril, MAIF a consulté ses sociétaires afin qu'ils expriment leur projet coup de cœur. A l'issue de cette consultation, le CA du Fonds MAIF pour le vivant a désigné 11 projets lauréats qui ont été dévoilés lors de l'Assemblée générale MAIF.

**Des projets de restauration de la biodiversité sur l'ensemble du territoire français.**



## Biodiversité en ville

- **Commune de Colomieu** - Projet porté par la commune (Auvergne Rhône Alpes)  
La commune de Colomieu repense son aménagement afin de mieux gérer l'eau, favoriser son infiltration et ralentir son ruissellement. Cela permet d'éviter les inondations et de résister aux fortes chaleurs.
- **Les Silos la Flandre** - Projet porté par la ville d'Hazebrouck (Hauts-de-France)  
Restauration de la friche industrielle et agricole "Les Silos la Flandre" et transformation en parc urbain arboré.
- **Prairies de La Palu** - Projet porté par la ville de Saintes (Nouvelle-Aquitaine)  
La préservation de ces prairies humides en pleine ville fait de ce site une réserve de biodiversité pérenne, et renforce le potentiel d'absorption des crues au cœur de la ville.

## Ecosystèmes marins et côtiers

- **REPIC** - Projet porté par l'association L'œil d'Andromède (PACA)  
Repic signifie « Restaurer les herbiers de Posidonie impactés par les ancrs ». En Méditerranée, ces plantes marines protégées préservent la côte de l'érosion et offrent des refuges à la faune marine.
- **Réserve de Moëze-Oléron** - Projet porté par la Ligue pour la Protection des Oiseaux France (Nouvelle-Aquitaine)  
Préservation des habitats naturels et des activités pastorales confrontées à l'élévation du niveau de la mer. Et sauvegarde des dunes, digues naturelles contre les tempêtes.

## Restauration de continuités écologiques

- **Confluence Garonne-Ariège** - Projet porté par l'association Nature en Occitanie (Occitanie)  
Le projet vise la restauration et la valorisation des zones humides et inondables de la réserve naturelle régionale, où vivent des espèces à fort enjeu de conservation.

## Restauration de zones humides et cours d'eau

- **Au fil de l'Auxance** - Projet porté par le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) de Nouvelle-Aquitaine (Nouvelle-Aquitaine)  
Le reméandrage du cours d'eau et la restauration des prairies humides qui l'environnent visent à prévenir le risque d'inondation et à favoriser l'accueil d'espèces protégées (ex: la loutre et le castor.)
- **La Reverotte et ses affluents** - Projet porté par l'EPAGE Doubs Dessoubre (Bourgogne-Franche-Comté)  
La reconnexion du lit de cette rivière à ses zones humides permettra de mieux capter l'eau en période de crue. Le projet vise aussi la régénération du massif forestier qui la borde.
- **Rivière de la Reyssouze** - Projet porté par le Syndicat Reyssouze et Affluents (Auvergne-Rhône-Alpes)  
A Bourg-en-Bresse, la restauration de la Reyssouze et la débétonisation du canal de Loëze favoriseront la biodiversité et amélioreront la résilience face aux aléas climatiques.

## Transition agricole et forestière

- **Collines normandes** - Projet porté par le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Collines Normandes (Normandie)  
Ce projet va densifier le maillage bocager et encourager le maintien de ces haies dans le temps. Un atout pour limiter l'érosion des sols par ruissellement.
- **Communal d'Écault et Mont-de-Couple** - Projet porté par le Parc naturel régional (PNR) des Caps et Marais d'Opale (Hauts-de-France)  
Le projet va préserver ces milieux ouverts remarquables, lieux de vie d'espèces protégées.



**Yves PELLICIER**

Président du Groupe MAIF

« Pour la deuxième année consécutive, 10% de notre résultat annuel sera consacré à la planète, notre seule actionnaire, et au soutien de nos sociétaires les plus vulnérables. Avec ce dividende écologique, nous sommes très heureux de pouvoir accompagner, au côté de notre partenaire Nature 2050, des projets qui répondent au défi de la transition écologique. Avec cette décision militante, nous voulons initier un mouvement de société. »

**Marianne Louradour**

Présidente de CDC Biodiversité et du Fonds Nature 2050



« En créant le concept de dividende écologique, la MAIF nous rappelle ce que l'économie doit à la Nature et que plus de la moitié du PIB mondial dépend des services écosystémiques. L'engagement du Fonds MAIF pour le vivant aux côtés du Fonds Nature 2050 constitue un levier d'accélération significatif pour notre programme philanthropique et lui permettra de soutenir onze nouveaux projets de restauration de la biodiversité pour répondre aux enjeux d'adaptation des territoires aux risques climatiques. Ces projets, soigneusement sélectionnés, seront suivis jusqu'en 2050 avec l'ambition de contribuer à la résilience des territoires et de faire la preuve de l'intérêt des Solutions fondées sur la Nature. »

## Zoom sur le volet de solidarité climatique

Dans le cadre du plan stratégique « Régénération » qui vise à maintenir un monde habitable, le dividende écologique englobe également un volet de solidarité climatique. Celui-ci a pour but d'aider les sociétaires les plus vulnérables, situés dans des zones les plus exposées aux conséquences du dérèglement climatique (Inondations, sécheresse). Concrètement, MAIF a adressé un courrier début février à destination de près de 1800 sociétaires habitant sur des zones inondables. L'objectif : proposer un diagnostic gratuit de leur habitat et pour ceux répondant en plus à des critères économiques\*, une participation financière de 90 % des travaux préconisés, dans la limite de 13 500 €.\* Plus de 340 sociétaires se sont manifestés pour bénéficier de la visite d'un expert afin d'évaluer les points de vulnérabilité de leur habitat face au risque inondation et connaître ainsi les mesures de prévention à mettre en œuvre.

*\*Éligibilité à cette participation selon le nombre de personnes vivant dans le foyer et le revenu fiscal d'imposition.*

À propos de MAIF



6ème assureur automobile et 1er assureur du secteur associatif, MAIF couvre l'ensemble des besoins de plus de 4 millions de sociétaires (assurances de biens, prévoyance, santé, assistance, épargne, crédit...), pour un chiffre d'affaires de plus de 4,7 milliards d'euros en 2023. Régulièrement plébiscitée en matière de relation clients, MAIF est devenue en 2020 société à mission, avec pour raison d'être de porter une attention sincère à l'autre et au monde et de la placer au cœur de chacun de ses engagements et de ses actions.

Plus d'informations sur : [entreprise.maif.fr](https://entreprise.maif.fr)

**Contact Presse MAIF**

**Yuki Martin**

[yuki.martin@maif.fr](mailto:yuki.martin@maif.fr)

06 62 27 66 23